

Conseil 27+1

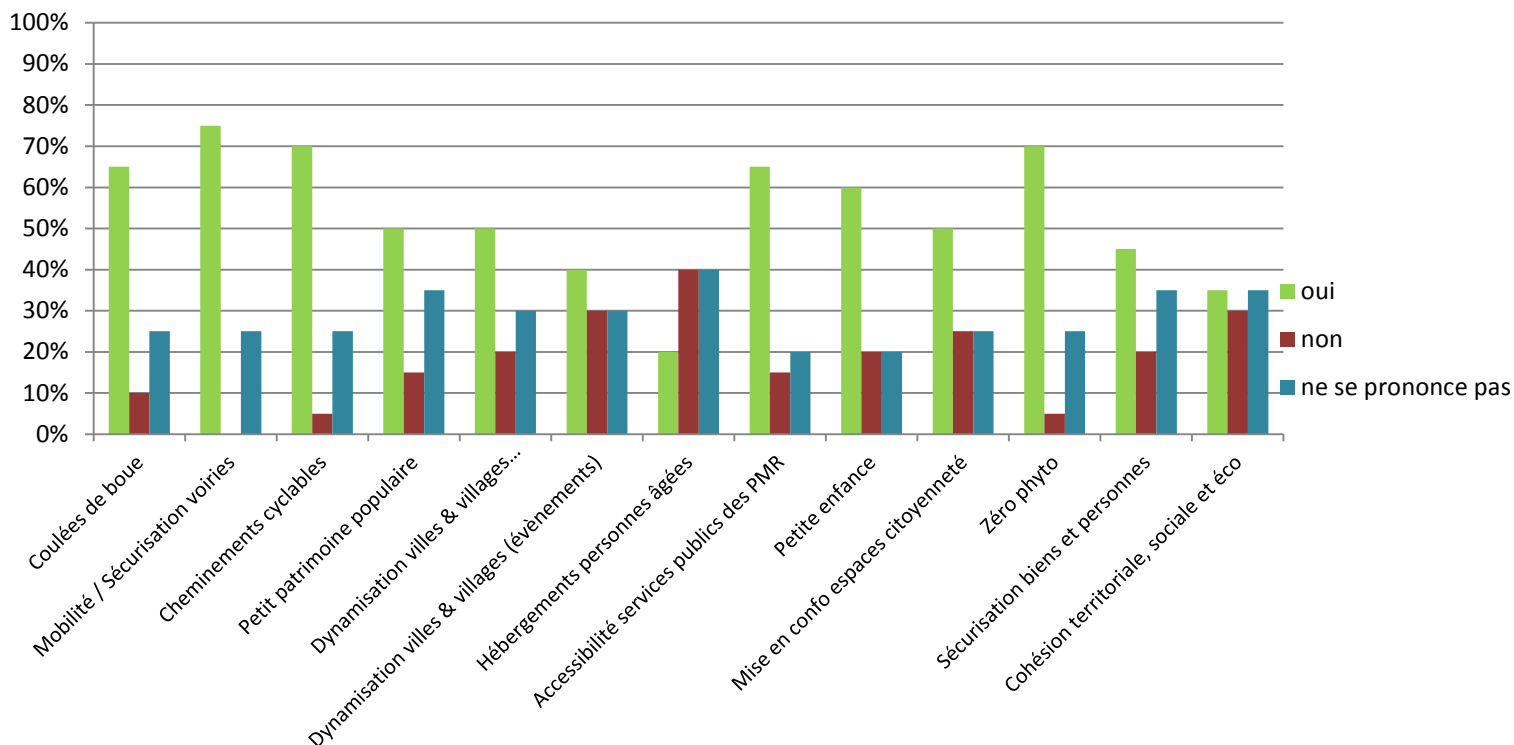
17 février 2016

Évaluation des appels à projets 2015

Appel à projets 2015

- 14 appels à projets
- 310 projets déposés
- Montant total octroyé: 6.034.915 euros (après MB) à destination des communes

Thématiques AP 2015 - Réponses à un besoin communal (n=20)



Commentaires par rapport à l'évaluation :

53,5% des répondants ont indiqué que les appels à projets répondaient aux besoins communaux, contre 40,5% l'année passée.

28,46% des répondants ne se sont pas prononcés sur la corrélation entre les appels à projets proposés et les besoins rencontrés par les communes, et seulement 18% ont répondu que les thématiques ne répondaient pas à un besoin.

La plupart des appels à projets ont récolté une majorité de réponses positives. L'appel à projets pour la mobilité/sécurisation des voiries n'a par ailleurs récolté aucune réponse négative.

Propositions d'appels à projets 2016

Appels à projets inchangés

Intitulé	Budget
Zéro phyto	250.000 €
Mobilité/sécurisation des voiries	500.000 €
Cheminements cyclables	850.000 €
Coulées de boue	200.000 €
Petit patrimoine populaire	50.000 €
Hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées	300.000 €
Accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap	300.000 €
Services des accueillantes conventionnées	240.000 €
Investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages	500.000 €
Évènements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages	60.000 €

Petite enfance – modification 2016

- Appel à projets adapté par rapport à 2015: ajout de la notion de demande de mise en conformité suite au rapport de l'Afsca
- Budget: 1.500.000 €
- Subvention pour la création de places d'accueil: 70% du coût des travaux avec un maximum de:
 - 10.000 euros par place créée pour les projets publics ou privés qui appliquent la tarification moyenne de 634,64€ par accueil temps plein pour 2016 (indexée de 2% chaque année)
 - 5.000 euros par place créée pour les crèches d'entreprise
 - 5.000 euros par place créée pour les co-accueils publics
 - 1.000 euros par place créée pour les accueillants conventionnés ou autonomes et pour les co-accueils privés
- Subvention pour la mise en conformité:
 - 70% du coût des travaux (1.000 € maximum par place d'accueil concernée)

Cohésion territoriale, sociale et économique – modification 2016

- Appel à projets adapté par rapport à 2015: une seule subvention par demandeur et par année
- Budget: 300.000 €
- Subvention : 50% de la différence entre le coût de l'investissement total et le montant des subventions octroyées par toutes les autres autorités subsidiantes (25.000 € maximum)
- Si l'investissement concerne la création de logements publics, la subvention porte sur chacun des logements pris individuellement

Mise en conformité d'espaces de citoyenneté – modification 2016

- Appel à projets adapté par rapport à 2015: une seule subvention par demandeur et par année
- Budget: 200.000 €
- Subvention équivalant à 80% du montant éligible (20.000 € maximum)

Sécurisation des biens et des personnes – modification 2016

- Appel à projets adapté par rapport à 2015:
 - zone de police mono ou pluricommunale également éligible
 - une seule subvention par demandeur et par année
- Budget: 300.000 €
- Subvention équivalant à 80% du montant éligible (15.000 € maximum)
- Si demande d'une association de communes ou d'une zone de police, subvention de 15.000 € par commune concernée par le projet
- Les communes concernées par un projet pluricommunal peuvent recevoir une subvention complémentaire pour un projet individuel, en respectant le plafond de 15.000 € maximum par commune et par année

ATL – accueil des enfants de 3 à 12 ans – nouvel appel à projets 2016

- Appel à projets 2016 : subvention aux communes engagées dans le décret ATL
 - actions et projets menés par les coordinateurs Accueil Temps Libre visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants de 3 à 12 ans
 - formations nécessaires aux coordinateurs Accueil Temps Libre
- Budget: 20.000 €
- Subvention équivalant à 75% du coût total du projet (2.000 € maximum)
 - coût des investissements exclus
 - éventuelles subventions d'autres pouvoirs subsidiants déduits
- Possibilité pour plusieurs communes de rendre un projet commun
 - un seul dossier de candidature, par une commune
 - subvention de 75% (2.000 € maximum par commune participante)

Lutte contre l'isolement des aînés

– nouvel appel à projets 2016

- Appel à projets 2016 : subvention aux communes et CPAS pour des projets et actions dont l'objectif est d'agir contre l'isolement des aînés en améliorant leur mode de vie et leur santé
 - développement d'une action concrète pour les aînés à l'échelle territoriale d'un quartier, d'une commune ou d'une association de communes
 - projets de structures d'hébergement de longue durée exclus
- Budget: 125.000 €
- Subvention octroyée pour la réalisation du projet (frais liés à l'élaboration et la mise en œuvre)
 - frais de personnel fixée à 1/3 du montant total de la subvention octroyée
 - coût des investissements exclus
 - éventuelles subventions d'autres pouvoirs subsidiants déduits

Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées – nouvel appel à projets 2016



- Appel à projets 2016 : subvention aux communes et CPAS pour les services favorisant le maintien de la personne âgée ou handicapée à domicile
- Budget: 200.000 €
- Subvention de 1,00 € par heure de prestation
 - prestations effectuées par un organisme privé avec lequel la commune ou le CPAS a conclu un partenariat sont exclues

Maintien et développement de la biodiversité – nouvel appel à projets 2016



- Appel à projets 2016 : subvention aux communes et associations
- Budget: 50.000 €
- Subvention équivalant à 90% du montant total nécessaire à la réalisation du projet
 - 500 € maximum pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation ou pour soutenir une participation citoyenne à la gestion durable des espaces publics
 - 1.500 € maximum par projet d'entretien ou de restauration d'habitats de la flore et de la faune indigènes et/ou d'un réseau de corridors biologiques
 - 3.000 € maximum par projet de création d'habitats de la flore et de la faune indigènes et/ou d'un réseau de corridors biologiques

Sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité – nouvel appel à projets 2016

- Appel à projets 2016 : subvention aux écoles primaires (pouvoir organisateur ou comité de parents) pour la mise en place d'un projet d'un des six thèmes suivants: alimentation durable, biodiversité, eau, déchets, énergie, commerce équitable
- Budget: 30.000 €
- Subvention par implantation scolaire
 - pour les animations pédagogiques avec un prestataire extérieur: 100% du prix maximum indiqué dans l'annuaire des animations pédagogiques (1.000 € maximum)
 - pour l'acquisition de matériel permettant la mise en œuvre ou l'amélioration d'un projet de sensibilisation à l'environnement et la biodiversité: 90% du montant total (1.000 € maximum)
- Introduction des demandes au plus tard le 31 mai

Villes et villages fleuris – nouvel appel à projets 2016

- Appel à projets 2016 : subventionnement et labellisation des communes pour contribuer à l'embellissement floral des espaces publics
- Budget: 115.000 €
- Subvention : deux critères de calcul de répartition :
 - population de droit : 50 % du crédit dédié aux communes participantes en fonction de la part de leur population de droit au premier janvier de l'année de l'opération dans la somme des populations de droit au premier janvier de l'année des communes participantes de l'opération
 - superficie du territoire : 50 % du crédit dédié aux communes participantes en fonction de la part de leur superficie communale dans la somme des superficies des communes participantes

Calendrier

- 25 février : présentation des règlements en Conseil provincial
- 29 février: mise en ligne des règlements et formulaires sur www.e-partagebw.be
- 30 avril : envoi des demandes de candidature
- 30 juin : complétion des dossiers incomplets, avec l'aide du Service en charge
- 30 septembre : présentation par les Services des dossiers au Collège provincial

Actualisation des annexes au contrat de supracommunalité

Annexe 2 – Subvention dans le cadre de la création de la Zone de secours

- Les services de secours ont un coût important et ce coût est en constante augmentation depuis de nombreuses années
- Le coût total de fonctionnement a triplé en 20 ans passant de 5,6 millions d'euros en 1994 à 16,5 millions d'euros en 2013
- La réforme de la Sécurité civile est de nature à alourdir encore cette charge en raison de l'évolution des statuts pécuniaire et administratif des pompiers et des nouvelles normes d'intervention

Interventions du Brabant wallon



- Le Brabant wallon finance depuis l'an 2000 l'acquisition du matériel des services de secours. Depuis la création de la Zone de Secours, la Province lui accorde une dotation à son service extraordinaire de 800.000 € par an
- Il fournit à la Zone de Secours de nombreuses aides administratives et techniques
- Il octroie aux Communes des subventions visant à lisser les augmentations subies suite à la création de la Zone de Secours

Avant la réforme

- Répartition des coûts des services incendie entre les Communes complexe et influencée par divers facteurs
- Charge par habitant variant fortement d'une commune à l'autre, avec des extrêmes de 24 € par an par habitant à Jodoigne pour 103 € par an par habitant à Nivelles

Avec la réforme

- Souhait de l'Autorité provinciale de parvenir à une répartition plus solidaire prenant essentiellement, pour ne pas dire uniquement, en considération le nombre d'habitants des Communes du Brabant wallon
- Souhait que le prix de services de secours de qualité soit le même pour chacun des Brabançons wallons qu'ils habitent à Hélécinne ou à Rebecq, à Braine-l'Alleud ou à Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Proposition a été acceptée par le Conseil de Zone et confirmée par le Gouverneur. La clé de répartition prend en considération le nombre d'habitants et la population active à concurrence de respectivement 99,99 % et 0,01 %

Conséquence

- Les Communes qui payaient le plus par habitant dans l'ancien système vont désormais payer moins
- Les Communes qui payaient le moins par habitant vont devoir payer plus
- Subventions provinciales assurant un lissage partiel et dégressif de l'augmentation des parts communales sur une période de 10 ans

Contenu de l'annexe 2

- Budget de la Zone pour 2015 pas encore connu
- Coûts supposés constants par rapport à la tarification 2014
- Il s'agit d'un exemple pour mesurer l'impact de la nouvelle clé de répartition

Répartition 2015

- Crédit budgétaire : 3.000.000,00 €
- Coût pour les Communes : 14.089.791,00 €
- Coût de référence 2014 : 16.622.727,68 €
- Prise en compte des suppléments de tarification 2013 et 2014 : 2.668.229,58 €

Répartition 2015

Communes	Habitants	Tarifification 2014	Dotations 2015 sur base du budget 9 mois	Différence	Augmentations pour les communes	Soldes dus 2013 et 2014	Charge à répartir Zone et soldes	Subventions 2015
Beauvechain	6.990	194.361,32	251.908,84 €	57.547,52 €	57.547,52 €	34.879,19 €	92.426,71 €	69.889,30 €
Braine l'Alleud	39.535	1.780.324,58	1.424.803,50 €	- 355.521,08 €	0,00		- €	- €
Braine-le-Château	10.084	310.203,73	363.401,31 €	53.197,58 €	53.197,58 €	57.409,62 €	110.607,20 €	83.636,64 €
Chastre	7.288	184.979,93	262.634,91 €	77.654,98 €	77.654,98 €	86.947,52 €	164.602,50 €	124.465,67 €
Chaumont-Gistoux	11.653	369.463,26	419.926,20 €	50.462,94 €	50.462,94 €	171.759,24 €	222.222,18 €	168.035,32 €
Court-Saint-Etienne	10.107	278.557,86	364.222,69 €	85.664,83 €	85.664,83 €	131.370,84 €	217.035,67 €	164.113,49 €
Genappe	15.240	465.619,22	549.193,26 €	83.574,04 €	83.574,04 €	96.825,78 €	180.399,82 €	136.410,96 €
Grez-Doiceau	12.850	379.376,74	463.067,88 €	83.691,14 €	83.691,14 €	170.174,25 €	253.865,39 €	191.962,62 €
Hélicine	3.299	84.449,40	118.882,44 €	34.433,04 €	34.433,04 €	15.607,72 €	50.040,76 €	37.838,77 €
Incourt	5.088	139.615,81	183.351,34 €	43.735,53 €	43.735,53 €	27.144,33 €	70.879,86 €	53.596,45 €
Ittre	6.616	269.859,01	238.432,67 €	- 31.426,34 €	0,00	157.096,30 €	157.096,30 €	118.789,79 €
Jodoigne	13.593	329.374,45	489.857,34 €	160.482,89 €	160.482,89 €		160.482,89 €	121.350,59 €
La Hulpe	7.383	315.382,97	266.080,16 €	- 49.302,81 €	0,00	32.195,89 €	32.195,89 €	24.345,21 €
Lasne	14.178	642.625,47	510.929,51 €	- 131.695,96 €	0,00	95.819,92 €	95.819,92 €	72.455,10 €
Mont-Saint-Guibert	7.172	238.948,67	258.471,27 €	19.522,60 €	19.522,60 €	130.128,05 €	149.650,65 €	113.159,70 €
Nivelles	27.488	2.813.536,48	990.707,58 €	- 1.822.828,90 €	0,00		- €	- €
Orp-Jauche	8.627	223.967,46	310.880,26 €	86.912,80 €	86.912,80 €	43.177,10 €	130.089,90 €	98.368,66 €
Ottignies-LLN	31.247	1.037.554,28	1.126.184,58 €	88.630,30 €	88.630,30 €	509.898,40 €	598.528,70 €	452.582,90 €
Perwez	8.644	249.681,96	311.504,64 €	61.822,68 €	61.822,68 €	68.066,11 €	129.888,79 €	98.216,58 €
Ramillies	6.211	164.515,95	223.818,41 €	59.302,46 €	59.302,46 €	30.954,55 €	90.257,01 €	68.248,65 €
Rebecq	10.808	282.143,31	389.474,78 €	107.331,47 €	107.331,47 €	63.236,04 €	170.567,51 €	128.976,17 €
Rixensart	21.862	825.884,50	787.879,59 €	- 38.004,91 €	0,00	415.165,58 €	415.165,58 €	313.931,22 €
Tubize	24.824	1.252.475,63	894.587,88 €	- 357.887,75 €	0,00		- €	- €
Villers-La-Ville	10.316	292.396,73	371.745,64 €	79.348,91 €	79.348,91 €	61.233,73 €	140.582,64 €	106.302,84 €
Walhain	6.716	176.143,52	242.017,42 €	65.873,90 €	65.873,90 €	89.234,01 €	155.107,91 €	117.286,25 €
Waterloo	29.649	1.372.045,97	1.068.495,50 €	- 303.550,47 €	0,00	179.905,41 €	179.905,41 €	136.037,11 €
Wavre	33.498	1.949.239,47 €	1.207.331,41 €	- 741.908,06 €	0,00		- €	- €
27 communes	390.966	16.622.727,68	14.089.791,00 €	- 2.532.936,68 €	1.299.189,61 €	2.668.229,58 €	3.967.419,19 €	3.000.000,00 €

Répartition 2016

- Crédit budgétaire : 2.754.000,00 €
- Coût pour les Communes identique à 2015 : 14.089.791,00 €
- Coût de référence 2014 : 16.622.727,68 €
- Augmentations pour les Communes qui paient plus : 1.315.249,09 €

Répartition 2016

Proposition du Collège :

- Application stricte du contrat de supracommunalité
- Interventions pour les Communes qui paient plus
- Indexation de 2 % et lissage sur 10 ans

Répartition 2016

Communes	Tarification 2014	Subventions 2015	Dotations 2016 sur base du budget initial	Différence 2016/2014	Augmentations subies	Subventions 2016
Beauvechain	194.361,32	69.889,30 €	251.340,56 €	56.979,24	56.979,24 €	52.306,95 €
Braine l'Alleud	1.780.324,58	- €	1.422.818,69 €	-357.505,89	- €	- €
Braine-le-Château	310.203,73	83.636,64 €	362.774,48 €	52.570,75	52.570,75 €	48.259,95 €
Chastre	184.979,93	124.465,67 €	265.212,67 €	80.232,74	80.232,74 €	73.653,65 €
Chaumont-Gistoux	369.463,26	168.035,32 €	419.264,59 €	49.801,33	49.801,33 €	45.717,62 €
Court-Saint-Etienne	278.557,86	164.113,49 €	366.882,29 €	88.324,43	88.324,43 €	81.081,82 €
Genappe	465.619,22	136.410,96 €	548.099,24 €	82.480,02	82.480,02 €	75.716,66 €
Grez-Doiceau	379.376,74	191.962,62 €	466.400,88 €	87.024,14	87.024,14 €	79.888,16 €
Hélicine	84.449,40	37.838,77 €	119.130,44 €	34.681,04	34.681,04 €	31.837,19 €
Incourt	139.615,81	53.596,45 €	186.622,76 €	47.006,95	47.006,95 €	43.152,38 €
Ittre	269.859,01	118.789,79 €	239.317,79 €	-30.541,22	- €	- €
Jodoigne	329.374,45	121.350,59 €	491.286,75 €	161.912,30	161.912,30 €	148.635,49 €
La Hulpe	315.382,97	24.345,21 €	264.984,12 €	-50.398,85	- €	- €
Lasne	642.625,47	72.455,10 €	507.989,95 €	-134.635,52	- €	- €
Mont-Saint-Guibert	238.948,67	113.159,70 €	261.936,89 €	22.988,22	22.988,22 €	21.103,18 €
Nivelles	2.813.536,48	- €	991.129,06 €	-1.822.407,42	- €	- €
Orp-Jauche	223.967,46	98.368,66 €	311.584,22 €	87.616,76	87.616,76 €	80.432,18 €
Ottignies-LLN	1.037.554,28	452.582,90 €	1.118.866,34 €	81.312,06	81.312,06 €	74.644,47 €
Perwez	249.681,96	98.216,58 €	315.961,71 €	66.279,75	66.279,75 €	60.844,81 €
Ramillies	164.515,95	68.248,65 €	222.443,09 €	57.927,14	57.927,14 €	53.177,12 €
Rebecq	282.143,31	128.976,17 €	389.955,02 €	107.811,71	107.811,71 €	98.971,15 €
Rixensart	825.884,50	313.931,22 €	785.772,61 €	-40.111,89	- €	- €
Tubize	1.252.475,63	- €	900.256,41 €	-352.219,22	- €	- €
Villers-La-Ville	292.396,73	106.302,84 €	371.991,15 €	79.594,42	79.594,42 €	73.067,68 €
Walhain	176.143,52	117.286,25 €	246.849,61 €	70.706,09	70.706,09 €	64.908,19 €
Waterloo	1.372.045,97	136.037,11 €	1.058.177,61 €	-313.868,36	- €	- €
Wavre	1.949.239,47 €	- €	1.202.742,06 €	-746.497,41	- €	- €
27 communes	16.622.727,68	3.000.000,00 €	14.089.791,00 €	- 2.532.936,68 €	1.315.249,09 €	1.207.398,67 €

Solde budgétaire

- Le solde disponible de 1.546.601,33 € versé dans un fonds de réserve spécifiquement affecté à la Zone de Secours
- Il permettra de financer des dépenses exceptionnelles et de limiter les augmentations de dotations communales pour les prochains exercices

Annexes 3 et 4 – liste et moyens budgétaires des appels à projets 2016

- Liste scindée en deux parties:
 - 17 appels à projets réservés aux communes, CPAS, associations de communes ou zones de police
 - 3 appels à projets d'intérêt supracommunal mais qui ne sont pas strictement réservés aux communes, CPAS, associations de communes ou zones de police
- Moyens budgétaires:
 - 4.510.000 € pour les appels à projets réservés aux communes, CPAS, associations de communes ou zones de police
 - 1.580.000 € pour les autres appels à projets d'intérêt supracommunal
 - TOTAL : 6.090.000 €

Divers